OMEDIT Nouvelle-Aquitaine ▪ Guadeloupe ▪ Guyane
Mission Vaccination NA

STOCKAGE des vaccins

En pratique

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Depuis le 9 octobre 2026, les **médecins libéraux**, les **sages-femmes libérales**, les **infirmiers libéraux** et les **centres de santé** ont la possibilité de s'approvisionner et de **stocker des vaccins contre la grippe et le covid-19 dans leur cabinet**. Les professionnels de santé exerçant au sein de structures de soins coordonnés peuvent également s'approvisionner et détenir des vaccins en leur nom propre *(Décret n° 2026-939 du 9 octobre 2026)*.

AVANT LA VACCINATION

	Stockage				
	Médecins libéraux	Sage-femmes libérales	Infirmiers libéraux	Pharmaciens	Centres de santé
Tous les vaccins	✗	✗	✗	✓	✗
Vaccins contre la grippe saisonnière et le covid-19 *Uniquement pour les patients éligibles à une prise en charge à 100%**	✓	✓	✓	✓	✓

*Sont concernés les personnes âgées de 65 ans et plus, les femmes enceintes, les personnes atteintes de certaines maladies ou présentant certaines comorbidités à risque, les professionnels de santéet les professionnels en contact régulier avec des personnes vulnérables.

Approvisionnement

(articles R. 5132-4 et R 5132-6 du Code de la Santé Publique)

Sur **commande à usage professionnel** auprès d'une pharmacie d'officine *(les PUI ne sont pas concernées)* :

- Mentions réglementaires requises : indiquer le nom, la qualité, le numéro d'inscription à l'ordre, l'adresse et la signature du praticien, la date, la dénomination et la quantité de vaccin, la mention "usage professionnel", la signature du prescripteur apposée directement sous la dernière ligne de la prescription ;
- **La prescription individuelle et nominative** sera réalisée dans le cadre de l'exercice professionnel du médecin, de la sage-femme ou de l'infirmier habilité à prescrire *(NB : le bon de prise en charge des vaccins contre la grippe de l'Assurance Maladie fait office de prescription)* ;
- Les vaccins délivrés dans le cadre d'une commande à usage professionnel **doivent être administrés par le professionnel** dans le cadre de son activité. Ils ne doivent pas être remis directement au patient ;
- **Les professionnels avancent le coût d'achat des vaccins** et **sont remboursés par l'Assurance maladie** lors de la facturation (voir partie *facturation*).

Délivrance par le pharmacien d'officine

(articles R. 5125-48 et R. 5125-49 du Code de la Santé Publique)

- Il veille également à ce que toutes les explications et recommandations soient mises à la disposition du professionnel ;
- Le pharmacien d'officine est en charge de la procédure de décommissionnement (ou désactivation) avant la délivrance au professionnel ;
- Dans le cadre d'une commande à usage professionnel, le pharmacien d'officine ne facture pas les vaccins délivrés à l'Assurance Maladie mais au professionnel.

Transport jusqu'au cabinet

Deux options possibles :

- **Le professionnel récupère lui-même les vaccins à la pharmacie** : il veille au respect des bonnes conditions nécessaires à la bonne conservation des vaccins pendant le transport ;
- **Le pharmacien d'officine livre les vaccins au cabinet du professionnel de santé** : il veille au respect des bonnes conditions nécessaires à la bonne conservation des vaccins pendant le transport.

Equipement

(article R.5125-33 du Code de la Santé publique)

Les professionnels de santé souhaitant stocker des vaccins dans leur cabinet doivent disposer :

- D'une enceinte réfrigérée avec enregistrement et monitorage de la température
- D'une enceinte réfrigérée portative pour le transport des vaccins de l'officine au cabinet et du cabinet au domicile des patients si nécessaire
- De dispositifs adaptés à l'élimination des déchets DASRI
- Du matériel informatique nécessaire à la traçabilité des vaccinations et à l'accès aux outils dématérialisés de partage et de stockage des documents
- D'une trousse d'urgence et de procédures de prise en charge pour les AES et les anaphylaxies
- D'une vérification auprès de son assureur de la couverture du stockage par la responsabilité civile professionnelle

Traçabilité

(décret du 9 octobre 2026)

- Chaque vaccination doit être tracée conformément aux règles en vigueur : nom et prénom du professionnel qui administre le vaccin, nom du vaccin, date d'administration et numéro de lot ;
- Inscription dans le carnet de santé, le carnet de vaccination et le dossier médical partagé (DMP) ;
- A défaut de cette inscription remettre une attestation de vaccination au patient ;
- Information du médecin traitant ;
- Surveiller et tracer la température de l'enceinte réfrigérée au minimum une fois par jour.

Facturation du stockage des vaccins

La facturation repose sur une majoration qui couvre le coût du vaccin :

- Médecins et sages-femmes : en complément de la consultation ;
- Infirmier : en complément de l'acte de vaccination ;
- Si un vaccin contre la grippe et un vaccin contre le covid-19 sont administrés au cours de la même séance, les deux codes de majoration peuvent être facturés ;
- Les codes de majoration applicables sont les suivants (coût et administration du vaccin) :
  - **SKA** : vaccin contre le covid-19 issu du stock état : 0,02€ *(vaccin gratuit, objectif de traçabilité pour l'estimation des couvertures vaccinales) ;*
  - **SKB** : vaccin contre la grippe saisonnière standard *(Vaxigrip®, Influvac® ou Flucelvax®)* : montant du prix de vente TTC ;
  - **SKC** : vaccin contre la grippe saisonnière adapté aux séniors *(Efluelda® ou Fluad®)* : montant du prix de vente TTC.

Rappel de lot

A noter, en cas de **rappel de lot**, le pharmacien d'officine ayant délivré les vaccins doit informer le professionnel de santé des lots concernés selon les modalités habituelles. Le professionnel de santé devra alors :

- Vérifier l'ensemble du stock et identifier les vaccins concernés ;
- Mettre ces vaccins à l'écart et ne pas les utiliser ;
- Rapporter les vaccins concernés à la pharmacie d'officine qui lui a fournis.

Vaccins	Réfrigération	Conservation	Reconstitution	Administration
Grippe *(Vaxigrip®, influvac®, Flucelvax® , Efluelda® et Fluad ®)*				
Vaxigrip ®	2°C à 8°C Ne pas congeler	Stable pendant 72h à une température allant jusqu'à 25°C +/- 2°C	En seringue pré-remplie Agiter avant emploi Le vaccin doit être amené à température ambiante avant utilisation.	Préférence en intramusculaire (IM) Possible en sous-cutanée (SC)
Influvac ®		Contacter le laboratoire pour connaitre les données de stabiltié		IM ou SC profonde
Flucelvax ®			En seringue pré-remplie Agiter avant emploi	IM uniquement
Efluelda ® Hautement dosé > 65 ans			En seringue pré-remplie Agiter avant emploi Le vaccin doit être amené à température ambiante avant utilisation.	Préférence IM Possible SC
Fluad ® Adjuvanté > 65 ans			En seringue pré-remplie Agiter avant emploi	IM uniquement
COVID-19 *(Comirnaty® LP.XFG 10µg et 30µg)*	2°C à 8°C Conservation 10 semaines maximum après décongélation Ne pas recongeler	Flacons non ouverts : 12h max entre 8°C et 30°C Flacons ouverts : 12h max entre 2°C et 30°C	1 flacon = 6 doses de 0,3 mL Utilisation d'aiguille et de seringue dont le volume mort ne dépasse pas 35µL	En IM

A noter

- *Les vaccins Comirnaty sont déjà décongelés lors de leur mise à disposition dans les officines ;*
- *En cas de problème de température isoler les vaccins concernés et ne pas les utiliser ;*
- *Guide gestion des excursions de température > lien vers Omedit Normandie*

POUR EN SAVOIR PLUS

Synthèses d'informations pour le grand public :

- **Vaccination info service version grand public :** pages dédiées aux maladies à prévention vaccinale ;

Réglementation et politiques vaccinales

- **Décret n°2026-939 du 9 octobre 2026**
- **Calendrier vaccinal de l'année en cours** : le document de référence précisant les recommandations vaccinales.

Informations pour les professionnels de santé :

- **Vaccination info service version professionnels de santé** : pages dédiées aux maladies à prévention vaccinale ;
- **OMEDIT NA mission vaccination boîte à outils** : mémos et guides dédiés aux maladies à prévention vaccinale ;
- **Ministère de la santé :** fiches techniques et outils pour les professionnels de santé ;

Données scientifiques

- **Santé publique France :** situation épidémiologique grippe et covid.

retrouvez sur notre site internet **le mémo effecteurs !**